



REIF Info

N°86 – 15 avril 2008

Entre nous

Des nouvelles des institutions européennes

Nomination de la Commissaire en charge de la santé

2009 : Année européenne de la créativité et de l'innovation

Traité de Lisbonne

Debate Europe », la parole aux citoyens

L'actualité institutionnelle en matière de protection sociale

Amélioration de l'efficacité des dépenses sociales

Le programme du Commissaire Spidla présenté au Parlement européen

Sommaire

Lancement d'un réseau européen pour la sécurité des patients

Projet relatif aux systèmes de santé et aux soins de longue durée

La pauvreté des enfants en débat au Parlement européen

Détachement des travailleurs

Arrêt de la CJCE concernant le régime flamand d'assurance en matière de soins

Arrêt de la CJCE concernant le détachement des travailleurs

Arrêt de la CJCE concernant la nature des contributions sociales

La France dans l'Union européenne

Publications

Entre nous

Accord franco-luxembourgeois en matière de prestations familiales (Paris, 27 février 2008). Lors de sa réunion en date du 27 février, la Commission des relations internationales de la CNAF s'est fait présenter l'accord entre la France et le Luxembourg qui devrait permettre une substantielle amélioration du paiement des prestations familiales aux travailleurs transfrontaliers en posant le principe d'un guichet unique, en réduisant considérablement le délai de paiement des prestations de base et du complément d'allocation différentielle lorsque la famille et le travailleur ont des droits dépendant de deux pays différents, en « accrochant » pour ce faire les systèmes informatiques des deux pays, en réduisant, de ce fait, de beaucoup les formalités administratives des allocataires. C'est grâce à un gros investissement des CAF de Metz et de Nancy, que ce dossier, évidemment appuyé par la CNAF, va voir le jour. A noter qu'il est « en avance » sur le règlement 883/2004 de l'Union européenne. Pour toute information complémentaire, contacter Philippe Steck, philippe.steck@cnafr.fr

Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne

Maison Européenne de la Protection Sociale

Rue d'Arlon 50 – 1000 Bruxelles – Belgique

Tel : +32 2 282 05 59 – Fax : +32 2 282 05 98

E-mail : info@reif-eu.org

www.reif-eu.org

La future Commissaire en charge de la santé passée au crible des questions des députés européens (Bruxelles/Parlement européen, 1^{er} avril 2008). En conformité avec le processus de nomination des commissaires européens, Androula Vassiliou, proposée par le gouvernement chypriote pour succéder à Markos Kyprianou, a été auditionnée par les eurodéputés. Parmi les sujets sur lesquels elle était attendue, la future Commissaire a indiqué qu'elle travaillait déjà sur la future directive sur les soins transfrontaliers, en collaboration avec son collègue Vladimir Spidla et elle s'est déclarée déterminée à soumettre une proposition à l'adoption par la Commission en juin. Sa proposition devrait se concentrer sur les droits des patients et un accès accru aux soins de santé. Elle sera comprise dans un paquet social présenté en coopération avec la DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances en vue de promouvoir l'accès, les possibilités et la solidarité pour tous les citoyens de l'UE. Concernant la santé publique, Androula Vassiliou a confirmé son intention de présenter dans les prochains mois des propositions sur les organes à transplanter, sur la sécurité des patients et sur les maladies rares. Elle entend accorder la priorité à la santé mentale. Elle a repris à son compte les différentes stratégies mises en place en ce qui concerne la lutte contre l'abus d'alcool, le tabagisme et l'obésité pour lesquelles elle souhaiterait mieux impliquer les jeunes. Sur le dossier de l'information aux patients, la future Commissaire a indiqué qu'elle estimait que les règles actuelles au niveau communautaire n'étaient pas satisfaisantes mais qu'il ne fallait en aucun cas remettre en cause la position des professionnels de santé dans ce processus. Elle s'est par ailleurs dite à l'écoute des débats au Parlement européen et attentive aux résultats de la consultation lancée sur cette thématique.

Pour toute information complémentaire, contacter Julia Wadoux, info@reif-eu.org

Le Commissaire Verheugen défend son projet relatif à l'information des patients devant le Parlement européen (Bruxelles/Parlement européen, 3 avril 2008). Le Commissaire européen en charge des entreprises et de l'industrie est allé à la rencontre des eurodéputés de la commission « environnement, santé publique et sécurité alimentaire » afin, notamment, d'échanger avec eux sur les projets de la Commission européenne concernant l'information des patients. La séance fut assez animée dans la mesure où nombre de députés ont fait des reproches au Commissaire : soit parce qu'ils estiment que le dossier avance beaucoup trop lentement, soit parce qu'ils considèrent que cette initiative ouvrira la porte à la publicité sur les médicaments prescriptibles. Rappelons que la Commission européenne a lancé une consultation qui s'est achevée début avril concernant la réforme de la législation relative à l'information des patients en matière de médicaments prescriptibles. Une proposition législative devrait être adoptée par la Commission en octobre prochain conjointement avec un texte relatif à la pharmacovigilance et un texte sur la contrefaçon de médicaments. Le Commissaire a rappelé qu'en aucun cas la Commission ne souhaitait revenir sur l'interdiction de publicité. Le projet aurait pour objet de favoriser un accès égal à l'information de l'ensemble des citoyens en Europe mais également de développer une information de meilleure qualité. Il a souhaité également préciser que cette révision de la législation européenne n'était en rien le résultat d'un intérêt de l'industrie pharmaceutique qui serait assez peu préoccupée par cette question contrairement aux éditeurs de magazines et de journaux.

Pour toute information complémentaire, contacter Julia Wadoux, info@reif-eu.org

Jean-Pierre Jouyet à la rencontre des délégués permanents français (Bruxelles, 7 avril 2008). A l'occasion de l'Assemblée générale du Cercle des délégués permanents français, le Secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes a fait une brève présentation de la future Présidence française de l'UE et répondu aux nombreuses questions des participants.

Il a rappelé que le semestre de la Présidence n'avait pour objectif de faire progresser les intérêts français mais de faire progresser l'Union européenne. Ainsi, la France travaille à s'inscrire dans la continuité des Présidences précédentes et à se mettre en accord avec la République tchèque et la Suède qui lui succéderont. Au-delà des priorités bien connues (Energie, environnement, immigration et Europe de la défense), Jean-Pierre Jouyet a également évoqué la question de la mobilité des jeunes et des salariés avec le souhait d'élargir et de renforcer des dispositifs comme les programmes Erasmus et Leonardo, la lutte contre les exclusions (réflexion autour du RSA) et contre les délocalisations, la politique régionale et territoriale avec la préservation des spécificités d'organisation des services publics locaux.

Pour toute information complémentaire, contacter Julia Wadoux, info@reif-eu.org

Comment la politique fiscale peut-elle contribuer à la croissance et à la compétitivité en assurant la pérennité du modèle social européen ? (Bruxelles, 7-8 avril 2008). László Kovács, Commissaire européen chargé de la fiscalité, ouvrant le Forum fiscal 2008, a évoqué les défis de la mondialisation économique et du vieillissement de la population pour les systèmes fiscaux nationaux et fait part d'une tendance à la diminution progressive de la fiscalité directe au profit de la fiscalité indirecte, afin d'alléger l'imposition du travail. Christine Lagarde, ministre française des Finances, a résumé la politique fiscale française: moins de prélèvements obligatoires à moyen terme (objectif de 40%, en 2005 : 44% du PIB) et des impôts de meilleure qualité tout de suite, en faveur de la compétitivité nationale, à travers des aides spécifiques à la recherche et à l'environnement. Elle a reconnu qu'en France la pression fiscale est très élevée, cette situation correspondant aussi à un fort développement des services publics, des infrastructures et de la protection sociale. « On n'a pas l'un sans l'autre », a dit la Ministre. Une future proposition de directive, en chantier depuis plusieurs années, a été largement expertisée dans ce Forum : elle visera à mettre en place au niveau européen, une assiette commune et consolidée de l'impôt sur les sociétés (CCCTB). Compte tenu de la diversité des systèmes nationaux de taxation des entreprises, une comparaison des taux fiscaux n'a pas de sens si l'assiette fiscale n'est pas identique, a estimé le représentant du patronat privé européen en insistant sur le fait que les discussions portent sur l'assiette et non sur les taux d'imposition. Les intervenants sont majoritairement en faveur d'une assiette commune pour l'impôt des sociétés « à base large », laquelle implique des taux de prélèvement faibles et permettrait de limiter au maximum les exonérations et les niches. Certains ont plaidé pour une limitation de la concurrence fiscale exacerbée, destinée uniquement à attirer les profits du voisin et qui, in fine, ne crée pas de richesses à l'échelle de l'Union Européenne. Une divergence existe entre les Etats membres, Pour certains, l'assiette commune devrait être facultative, pour l'Allemagne elle devra être obligatoire. Fin juin ou début juillet, la Commission présentera un premier paquet législatif qui traitera des problèmes les plus urgents du système européen des taux réduits de TVA, à savoir « les services à forte intensité de main-d'œuvre et la restauration ». Un deuxième paquet devrait suivre et concerner les produits économes en énergie. Mme Lagarde a confirmé que la Présidence française du second semestre 2008 tentera de faire progresser l'idée d'une taxation réduite pour les produits dits « verts ».

Pour toute information complémentaire, contacter Marie Jouffe, info@reif-eu.org

Le « Health Literacy » au cœur de la Conférence annuelle du Forum européen des patients (Bruxelles, 8-9 avril 2008).

Le forum européen des patients a réuni l'ensemble de ses organisations membres ainsi que divers acteurs du monde de la santé autour de la thématique du « Health Literacy », c'est-à-dire des connaissances dont disposent les patients, et plus largement les citoyens, en matière de santé afin de pouvoir participer activement à la prise en charge de leur santé.

Deux sessions plénières réunissant des spécialistes de cette thématique encore nouvelle (Universitaire et représentant de l'OMS), des politiques (Commissaire européen en charge de la santé et eurodéputé) et des représentants des patients, de l'industrie et des professionnels de santé ont permis d'appréhender ce sujet en mettant en avant tout l'intérêt qu'il y a à développer les connaissances des patients et des citoyens en matière de santé. En outre, des ateliers ont permis aux participants de travailler en groupes réduits sur trois questions : l'information des patients, l'égal accès de tous aux soins de santé et le soutien aux patients (« empowerment »). L'atelier relatif à l'information des patients a permis de faire émerger toute la complexité de cette thématique pour les patients : question de la définition du contenu de l'information, variation de ce contenu selon le moment (de la prévention jusqu'au moment du traitement en passant par le diagnostic), nécessité d'avoir une information qui s'adapte aux différents type de patients, acteurs de l'information (cette question n'a pas été abordée). Il en est également ressorti que la question de la quantité d'information n'était pas pertinente mais qu'il fallait davantage travailler à la qualité et à l'accès.

Pour toute information complémentaire, contacter Julia Wadoux, info@reif-eu.org

Des nouvelles des institutions européennes

Nomination de la Commissaire en charge de la santé

Le 9 avril, le Parlement européen a approuvé par 446 voix pour, 7 contre et 29 abstentions, la nomination d'Androula Vassiliou comme commissaire européenne à la santé.

2009 : Année européenne de la créativité et de l'innovation

La Commission a adopté une proposition proclamant l'année 2009 «Année européenne de la créativité et de l'innovation ». La décision sera prise dans le courant de l'année par le Conseil et le Parlement européen.

Selon le commissaire à l'éducation, formation, culture et jeunesse, M. Jan Figel, une telle Année européenne « constitue un moyen d'action efficace, car elle permet de sensibiliser l'opinion publique, de diffuser des informations sur les bonnes pratiques, de stimuler l'enseignement, la recherche, la créativité et l'innovation, et enfin de promouvoir le débat et le changement. En associant des mesures à l'échelon communautaire, national, régional et local, l'Année européenne peut engendrer des synergies et contribuer à orienter le débat sur des questions précises ».

L'Année européenne de la créativité et de l'innovation se veut une initiative transversale englobant non seulement l'éducation et la culture, mais d'autres secteurs d'activité, tels ceux de l'entreprise, des médias, de la recherche, des politiques sociales et régionales, ou encore, du développement rural. Elle devrait, d'une part, comprendre des campagnes d'information et de sensibilisation, la mise en relief des bonnes pratiques, des débats, réunions et conférences et, d'autre part, apporter son appui à un vaste éventail de projets sur le triple plan régional, national et européen.

Traité de Lisbonne

Pologne

Après de longues tractations entre le gouvernement de Donald Tusk, le Président Lech Kaczynski et l'opposition conservatrice dirigée par Jaroslaw Kaczynski, la chambre basse du Parlement polonais a autorisé, mardi 1er avril, la ratification du Traité de Lisbonne. La loi de ratification a été approuvée par 384 voix pour, 56 contre et 12 abstentions. Le lendemain, le texte a ensuite été avalisé par le Sénat et signé par le Président Kaczynski.

Irlande

L'Irlande a officiellement annoncé la date de son référendum qui se tiendra le 12 juin. Cela étant la décision du Premier ministre irlandais, Bertie Ahern, de démissionner le 6 mai prochain en raison d'une enquête judiciaire (allégations de corruption) dont il fait actuellement l'objet pourrait avoir un impact sur le référendum.

Autriche

Le Parlement autrichien a autorisé, le 9 avril, la ratification du traité de Lisbonne par 151 voix (démocrates chrétiens, sociaux-démocrates et verts) contre 27 (extrême droite du FPÖ et du BZÖ). L'Autriche est donc le huitième Etat à ratifier ce texte.

Slovaquie

Le 10 avril, le parlement slovaque a approuvé le Traité de Lisbonne (103 députés sur un total de 150 ont voté en faveur de la ratification).

« Debate Europe », la parole aux citoyens

La Commission européenne souhaite accroître la participation des citoyens au processus de prise de décision de l'Union. Dans une communication intitulée « Debate Europe - Exploiter les réalisations du Plan D comme Démocratie, Dialogue et Débat », elle présente une série de mesures destinées à favoriser un débat général et permanent entre les citoyens de tous horizons, au niveau national et communautaire, sur le futur de l'Union européenne.

En 2008 et en 2009, la Commission européenne cofinancera au titre de « Debate Europe » plusieurs projets de la société civile au niveau national et communautaire. Les objectifs de Debate Europe sont les suivants :

- cofinancer des projets paneuropéens de consultation des citoyens gérés par des organisations de la société civile ;
- soutenir des actions au niveau national pour permettre aux citoyens de confronter leurs points de vue et d'en débattre avec les responsables politiques locaux, et compléter d'autres programmes et projets de la Commission en faveur d'une participation active des citoyens aux processus législatif et décisionnel communautaires ;
- proposer un cadre de coopération entre la Commission européenne et d'autres institutions communautaires pour se porter à la rencontre des citoyens en général et pour combler le fossé entre la politique européenne et les politiques nationales ;
- créer des réseaux en ligne pour réunir des parlementaires européens, nationaux et régionaux, des journalistes et d'autres faiseurs d'opinion pour partager des informations, des connaissances et des idées sur l'Union ;
- créer des espaces publics européens dans les capitales européennes, où la Commission et le Parlement européen accueilleront, ensemble, des expositions, des débats, ainsi que des séminaires et des formations sur des questions européennes ;
- renforcer l'action au niveau local en faisant participer des cadres de l'Union à des projets au niveau régional et local ;
- accroître l'incidence potentielle du forum de discussion en ligne de « Debate Europe » parmi les internautes.

Pour toute information complémentaire, consulter le site : http://europa.eu/debateeurope/index_fr.htm

L'actualité institutionnelle en matière de protection sociale

Amélioration de l'efficacité des dépenses sociales

Un débat, basé sur un document du Comité de politique économique et les travaux de la Commission européenne, s'est tenu lors d'une réunion informelle des ministres des finances concernant l'efficacité des dépenses sociales.

Le niveau et la composition des dépenses sociales varient en effet considérablement selon les Etats membres, allant de 13,1% à 32,7%. Les dépenses sociales sont relativement plus faibles dans les nouveaux Etats membres, mais les différences sont aussi dues aux traditions nationales ou aux spécificités démographiques. La dépense publique sociale se partage entre retraites (60% des dépenses sociales totales en moyenne et 12% du PIB), les soins de santé (36% des dépenses sociales totales, et 9,5% du PIB), les allocations familiales et pour les enfants (2,1% du PIB) et les allocations chômage (1,7% du PIB en moyenne). Les axes de réflexion envisagés sont :

- de reconsidérer la nature des objectifs sociaux à atteindre et la manière dont ils doivent l'être (promouvoir l'égalité des chances ou garantir l'égalité des résultats) ;
- de rediriger plutôt qu'augmenter la dépense publique (pour améliorer la qualité des services sociaux) ;
- de mettre en œuvre parallèlement des réformes des systèmes de retraite et des mécanismes d'allocation chômage (révision des incitants notamment) ;
- de s'abstenir de subventionner l'inactivité et mettre l'accent sur l'inclusion active ;
- d'encourager à travailler plus longtemps et à être plus actif afin de répondre aux défis économiques sociaux et budgétaires du vieillissement démographique ;
- de rendre le travail attractif en privilégiant la protection sur le marché du travail ;
- de poursuivre les efforts pour améliorer le rapport coût/efficacité du système de santé ;
- de faire un suivi régulier de l'efficacité des politiques sociales (développer une culture d'évaluation).

Le document du Comité de politique économique est disponible (uniquement en anglais) sur le site : http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/publication12278_en.pdf

Le programme du Commissaire Spidla présenté au Parlement européen

Le Commissaire en charge de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances est venu présenter devant les eurodéputés son programme de travail pour les douze mois à venir. Il a déclaré que son ambition pour une Europe sociale plus juste et plus forte restait intacte et qu'elle serait au cœur du nouvel agenda social européen qui sera présenté avant l'été 2008. Dans le domaine législatif, Vladimir Spidla a évoqué : la révision de la directive sur le temps de travail et de la directive sur le travail intérimaire, les droits à la retraite complémentaire, la lutte contre les discriminations: et la santé et sécurité sur le lieu du travail.

Concernant le dialogue social, Vladimir Spidla présentera en 2009 une communication visant à renforcer le dialogue social sectoriel. Enfin, dans le domaine de l'égalité des chances, des propositions législatives seront présentées pour moderniser les directives actuelles (par exemple en ce qui concerne l'égalité de traitement entre travailleurs indépendants et conjoints aidants).

Lancement d'un réseau européen pour la sécurité des patients

Le réseau « EUNetPaS » a officiellement été lancé fin février à Utrecht aux Pays-Bas. Son objectif est d'améliorer la qualité et la sécurité des services de santé dans les 27 pays membres de l'Union, en réduisant notamment les erreurs médicales. Coordonné par la Haute Autorité de Santé, EUNetPaS réunit des représentants de la communauté médicale européenne (médecins, infirmiers, pharmaciens, gestionnaires d'établissements de santé, associations de patients, etc.) et des partenaires institutionnels impliqués dans la sécurité du patient dans les pays de l'Union européenne (membres des organisations nationales compétentes en la matière et des ministères de la Santé des États membres).

Le communiqué de presse de la HAS concernant ce projet est disponible sur le site : http://www.has-sante.fr/portail/display.jsp?id=c_634687

Projet relatif aux systèmes de santé et aux soins de longue durée

Ce projet est coordonné par le « European Centre for Social Welfare Policy and Research » basé à Vienne en Autriche. Il démarrera en avril 2008 pour se dérouler sur trois années. Il s'agit de mettre en place une méthodologie permettant de construire un cadre conceptuel de description et d'analyse des différentes modalités d'organisation des soins de longue durée pour personnes âgées dans une perspective européenne et en prenant en compte trois niveaux d'analyse : macro (financement, régulation), méso (organisation et planification des ressources) et micro (délivrance sur le terrain). Le but est de montrer comment les liens vers les services de soins médicaux, la qualité des services de soins de long terme, les incitations à la prévention et à la réhabilitation et l'aide aux intervenants informels peuvent être gouvernés et financés afin de renforcer les structures, les procédures et les résultats des organisations de soins de long terme.

Des informations seront prochainement disponibles sur le site du European Centre for Social Welfare Policy and Research : <http://www.euro.centre.org/index.php>

La pauvreté des enfants en débat au Parlement européen

Le Parlement européen a organisé début avril une audition consacrée aux mesures permettant de lutter contre la pauvreté des enfants dans le cadre de la préparation d'un rapport d'initiative sur la promotion de l'intégration sociale et la lutte contre la pauvreté au sein de l'UE. Le rapporteur, Gabriele Zimmer (GUE/NGL, Allemagne) a indiqué que son rapport présente une approche très large de ce qu'est la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Elle a rappelé que parler de pauvreté des enfants entraîne le fait d'aborder aussi d'autres sujets : au sein de l'UE, 78 millions de citoyens sont menacés de pauvreté, 19 millions d'enfants vivent dans des conditions très difficiles, plus particulièrement les enfants de migrants, de demandeurs d'asile, de sans papiers. Trois experts sont venus alimenter les débats des eurodéputés : Dominic Richardson – OCDE, Hugh Frazer – Professeur à la « National University of Ireland » et Ruth Sciberras, qui travaille auprès d'enfants pauvres à Malte.

Le programme et les présentations de cette auditions sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.europarl.europa.eu/activities/committees/hearingsCom.do?body=EMPL&language=FR>

Détachement des travailleurs

La Commission européenne a adopté le 3 avril une recommandation relative à « l'amélioration de la coopération administrative dans le contexte du détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services ». Cette recommandation propose des mesures concrètes destinées à remédier aux problèmes d'application, d'exécution et de contrôle du respect de la législation existante. Ces mesures sont adressées aux Etats membres et consistent en :

- la mise en place d'un système d'échange d'informations électronique,

- l'amélioration de l'accès des prestataires de services et des travailleurs détachés à l'information sur les conditions de travail et d'emploi,
- la création d'un comité de haut niveau pour améliorer l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre Etats membres et dans lequel les partenaires sociaux sont appelés à jouer un rôle très important.

Le Conseil Emploi/Affaires sociales du 9 juin prochain devrait avaliser cette recommandation, laquelle sera alors opérationnelle en septembre prochain.

Pour toute information complémentaire, consulter le site :

http://ec.europa.eu/employment_social/emplweb/news/news_fr.cfm?id=381

Arrêt de la CJCE concernant le régime flamand d'assurance en matière de soins

LA CJCE a rendu, le 1^{er} avril, un arrêt relatif à l'assurance de soins développée par la région flamande à l'attention de ses résidents : il en résulte que les ressortissants d'Etats membres autres que la Belgique, ainsi que les ressortissants belges ayant fait usage de leur droit à la libre circulation, qui résident dans une autre partie du territoire national belge, ne peuvent être exclus de ce régime. Certains aspects de ce régime d'assurance sont en effet contraires au droit communautaire.

Ce régime mis en place en 1999 institue un régime d'assurance de soins dans les régions de langue néerlandophone et bilingue de Bruxelles-Capitale. Il donne droit, sous certaines conditions et à concurrence d'un montant maximal, à la prise en charge par une caisse d'assurance de certains frais occasionnés par un état de dépendance pour raisons de santé (aide à domicile par exemple). Or, la Commission européenne a contesté essentiellement la compatibilité avec le droit communautaire de la condition de résidence dans lesdites régions, à laquelle était soumise l'affiliation audit régime d'assurance soins. Cette condition a été aménagée par un décret du parlement flamand daté du 30 avril 2004 (qui est conforme au règlement CEE n°1408/71 du Conseil). Ce décret a étendu le champ d'application du régime d'assurance soins aux personnes travaillant sur le territoire desdites régions et résidant dans un Etat membre autre que la Belgique. Reste néanmoins que les travailleurs travaillant en Flandres mais résidant dans une autre région de la Belgique restent exclus de ce régime.

Pour toute information complémentaire, consulter le site : <http://curia.europa.eu/fr/index.htm> (Affaire C-212/06, 1er avril 2008).

Arrêt de la CJCE concernant le détachement des travailleurs

Un nouvel arrêt de la CJCE concernant l'application de la directive sur le détachement des travailleurs en matière de rémunération a fait grand bruit début avril. Il concerne un marché public attribué par le Land allemand de Basse Saxe. Il résulte de cet arrêt que le taux de salaire fixé par une convention collective qui n'a pas été déclarée d'application générale, alors que l'Etat membre connaît un tel système, ne peut être imposé, par une mesure législative de cet Etat membre applicable aux marchés publics, aux prestataires de services transnationaux, détachant des travailleurs sur le territoire de ce même Etat membre.

Pour rappel, cette affaire porte sur le droit qu'ont les pouvoirs publics, lorsqu'ils octroient des contrats de travail, de demander que les entreprises qui répondent à un appel d'offres s'engagent à payer des salaires correspondant aux salaires déjà agréés par des négociations collectives sur le lieu où le travail est effectué et l'interdiction éventuelle de cette pratique en tant que restriction à la liberté des services en vertu de l'article 49 du traité. Dans l'arrêt rendu, la Cour de justice conclut à l'incompatibilité des dispositions en cause avec la directive communautaire relative au détachement des travailleurs.

Pour toute information complémentaire, consulter le site : <http://curia.europa.eu/fr/index.htm> (Affaire C-346/06 du 3 avril 2008).

Arrêt de la CJCE concernant la nature des contributions sociales

Dans un arrêt rendu le 3 avril, la CJCE a conclu que le régime fiscal français peut, sans enfreindre le droit communautaire, considérer certaines contributions sociales comme des impôts sur le revenu. Un avocat à Paris et au Royaume-Uni mais domicilié en France, est affilié au régime français d'assurance-maladie URSSAF. A ce titre, il verse des cotisations calculées sur l'ensemble de ses revenus, britanniques et français. Cependant, il estime que la CSG et la CRDS ne devraient être calculées que sur le revenu perçu en France. En effet, si ces contributions sont à considérer comme des impôts, elles ne peuvent pas s'appliquer au revenu britannique, déjà imposé au Royaume-Uni selon la convention franco-britannique relative à la double imposition. Mais le fisc français estime que les contributions en question sont des cotisations sociales: elles ne seraient donc pas touchées par la convention. La Cour ne tranche pas cette question, mais estime que la juridiction nationale peut juger aussi bien dans un sens que dans l'autre sans enfreindre le règlement 1408/71. A noter qu'en janvier 2004, le Royaume-Uni et la France ont conclu une nouvelle convention sur la double imposition, qui stipule expressément que la CSG et la CRDS comptent parmi les impôts soumis aux termes de la convention.

Pour toute information complémentaire, consulter le site : <http://curia.europa.eu/fr/index.htm> (Affaire C-103/06, 1er avril 2008).

La France dans l'Union européenne

La préparation de la Présidence française se poursuit. A priori, le Président de la République devrait présenter officiellement le programme mi-juin.

Le site de la Représentation permanente de la France auprès de l'UE mentionne régulièrement les événements lors desquels le Président de la République ou le gouvernement ont fait des déclarations relatives à l'exercice de cette Présidence. Un calendrier des réunions « ministérielles » et des grands rendez-vous officiels est également disponible : <http://www.rpfrence.eu/spip.php?rubrique=2>

Publications

F. Sassi et J. Hurst, « **La prévention des maladies chroniques (2008)** », Documents de travail de l'OCDE : Questions de santé, n°32.

Ce document est disponible (uniquement en anglais) sur le site : <http://www.oecd.org/dataoecd/57/14/40324263.pdf>

D. Reynié (sous la dir.), « **L'Opinion européenne en 2008** », Ed. Lignes de repères avec le soutien de la Fondation Robert Schuman, 2008, 240 pp., 19€

Pour toute information complémentaire, consulter le site : <http://www.robert-schuman.org/ouvrage.php?num=108>

Eurostat, « **Les entreprises par classe de taille - tour d'horizon des PME dans l'UE** », Statistiques en bref, n° 31/2008

Ce document est disponible sur le site : http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-SF-08-031/FR/KS-SF-08-031-FR.PDF

Eurostat, Communiqué de presse : « **Les micro-entreprises employaient 30% des personnes occupées dans l'économie marchande non financière** », Avril 2008

Ce document est disponible sur le site :

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/pls/portal/docs/PAGE/PGP_PRD_CAT_PREREL/PGE_CAT_PREREL_YEAR_2008/PGE_CAT_PREREL_YEAR_2008_MONTH_04/4-08042008-FR-AP.PDF